



Table des matières

| Déclaration de responsabilité de la direction | 3 |
|---|----|
| · | |
| Rapport des auditeurs à la greffière de la Chambre des communes | 4 |
| | |
| État de la situation financière | 6 |
| . | _ |
| État des résultats et de la situation financière nette | / |
| État de la variation de la dette nette | 8 |
| | |
| État des flux de trésorerie | 9 |
| | |
| Notes aux États financiers | 10 |



Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Chambre des communes est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, ainsi que de toute l'information qui s'y trouve.

La direction a préparé ces États financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, s'il y a lieu, et en tenant compte de l'importance relative. L'information financière présentée pour les *Comptes publics du Canada* concorde avec les présents États financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et de contrôle interne, ainsi que des pratiques de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations sont menées en fonction des Règlements administratifs approuvés par le Bureau de régie interne et des exigences de la loi.

La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses États financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de dispositions organisationnelles permettant une répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de la Chambre des communes.

À la demande de la direction, ces États financiers ont fait l'objet d'un audit par Ernst & Young LLP, les auditeurs indépendants mandatés par la Chambre des communes.

Au nom de la Chambre des communes,

Dirigeant principal des finances

Audrey O'Prien

Greffière de la Chambre des communes

Ottawa, Canada en ce 12^e jour d'août 2014

3

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la Greffière de la Chambre des communes

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre des communes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et l'état des résultats et de la situation financière nette, l'état de variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre des communes au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Autres points

Les états financiers de la Chambre des communes pour l'exercice clos le 31 Mars 2013 ont été audités par d'autres auditeurs qui ont exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 18 juin 2013.

Ernst & Zoung s.T.l./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada Le 12 août 2014 Comptables agréés Experts-comptables autorisés



État de la situation financière

Au 31 mar

| | 2014 | 2013 Redressé |
|--|--------|-------------------------|
| (en milliers de dollars) | | (note 17) |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 4) | 22 090 | 26 589 |
| Indemnités de vacances et congés compensatoires | 7 792 | 6 481 |
| Obligations au titre des immobilisations | | |
| corporelles louées (note 5) | 1 648 | 2 536 |
| Indemnités de départ des employés (note 6) | 26 478 | 35 528 |
| Fonds de recherche de la flamme du centenaire (note 7) | 18 | 18 |
| Total des passifs | 58 026 | 71 152 |
| Actifs financiers | | |
| Encaisse | 469 | 409 |
| Somme à recevoir du Trésor | 18 261 | 22 384 |
| Débiteurs (note 8) | 4 895 | 5 645 |
| Avances (note 9) | 1 529 | 1 167 |
| Stocks aux fins de revente | 219 | 180 |
| Total des actifs financiers | 25 373 | 29 785 |
| Dette nette | 32 653 | 41 367 |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 3 838 | 1 149 |
| Stocks aux fins d'utilisation | 2 706 | 2 267 |
| Immobilisations corporelles (note 10) | 15 601 | 14 826 |
| Total des actifs non financiers | 22 145 | 18 242 |
| Situation financière nette | 10 508 | 23 125 |

Obligations contractuelles (note 11)
Passif éventuel (note 12)

Approuvé par :

Audrey O'Bren

Greffière de la Chambre des communes

Mark G. Watters, CPA, CA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

en ce 12^e jour d'août 2014



État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

| s | Budget | 2014 | 2013 Redressé |
|---|-----------|-----------|-------------------------|
| (en milliers de dollars) | (note 13) | | (note 17) |
| Charges | | | |
| Fonctionnement | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 319 093 | 335 449 | 337 636 |
| Installations | 59 926 | 59 926 | 59 257 |
| Transport et communications | 47 104 | 35 502 | 43 951 |
| Services professionnels et spéciaux | 22 923 | 16 797 | 17 694 |
| Locations | 9 393 | 13 547 | 13 019 |
| Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier | | | |
| et agencements | 5 507 | 8 641 | 9 381 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 10 827 | 8 288 | 9 010 |
| Information | 10 371 | 6 300 | 6 486 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 7 221 | 7 221 | 5 392 |
| Réparation et entretien | 5 740 | 1 918 | 1 751 |
| Perte nette (gain net) sur l'aliénation des | | | |
| immobilisations corporelles | (136) | (136) | 551 |
| Autres | 256 | 421 | 939 |
| Total des charges de fonctionnement | 498 225 | 493 874 | 505 067 |
| Paiements de transfert aux associations internationales | 929 | 937 | 858 |
| Total des charges | 499 154 | 494 811 | 505 925 |
| Revenus | | | |
| Recouvrements de coût | _ | 13 643 | 13 861 |
| Services de restauration – ventes | 1 883 | 1 947 | 2 125 |
| Autres | 107 | 59 | 105 |
| Total des revenus | 1 990 | 15 649 | 16 091 |
| Coût de fonctionnement net | 497 164 | 479 162 | 489 834 |
| Financement du gouvernement et transferts | | | |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canad | a - | (418 477) | (422 246) |
| Variation de la somme à recevoir du Trésor | _ | 4 122 | (8 026) |
| Services reçus gratuitement (note 15 (a)) | _ | (77 424) | (77 880) |
| Coût de fonctionnement net après le financement | | (| (1.200) |
| du gouvernement et les transferts | - | (12 617) | (18 318) |
| Situation financière nette – début de l'exercice | - | 23 125 | 41 443 |
| Situation financière nette – fin de l'exercice | - | 10 508 | 23 125 |



État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

| (en milliers de dollars) | 2014 | 2013 Redressé (note 17) |
|---|----------|--------------------------------|
| [en milliers de dondrs) | | (note 17) |
| Coût de fonctionnement net après le financement du | | |
| gouvernement et les transferts | (12 617) | (18 318) |
| gouvernement et les transierts | (12 017) | (10 310) |
| Variation due aux immobilisations corporelles | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 8 045 | 5 992 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (7 221) | (5 392) |
| Gain net (perte nette) sur l'aliénation des immobilisations | | |
| corporelles | 136 | (551) |
| Produits de l'aliénation des immobilisations corporelles | (185) | (4) |
| Total de la variation due aux immobilisations corporelles | 775 | 45 |
| Variation due aux stocks aux fins d'utilisation | 439 | 169 |
| Variation due aux charges payées d'avance | 2 689 | 58 |
| Diminution nette de la dette nette | (8 714) | (18 046) |
| Dette nette - début de l'exercice | 41 367 | 59 413 |
| Dette nette - fin de l'exercice | 32 653 | 41 367 |



État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

| (en milliers de dollars) | 2014 | 2013 Redressé (note 17) |
|---|--------------|--------------------------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Coût de fonctionnement net | 479 162 | 489 834 |
| Postes sans incidence sur la trésorerie | | |
| | (77 424) | (77 000) |
| Services reçus gratuitement (note 15 (a)) | • • | (77 880) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (7 221) | (5 392) |
| Gain net (perte nette) sur l'aliénation des immobilisations | 406 | (554) |
| corporelles | 136 | (551) |
| Variations de l'État de la situation financière | | |
| Augmentation de l'encaisse | 60 | 45 |
| Diminution des débiteurs | (750) | (991) |
| Augmentation des avances | 362 | 454 |
| Augmentation des charges payées d'avance | 2 689 | 58 |
| Augmentation des stocks | 478 | 135 |
| Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer | 4 499 | (6 816) |
| Augmentation des indemnités de vacances et | | (0 0 0 0 7 |
| congés compensatoires | (1 311) | (154) |
| Diminution des indemnités de départ des | | |
| employés | 9 050 | 16 749 |
| Diminution du Fonds de recherche de la | | |
| flamme du centenaire | - | 1 |
| Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement | 409 730 | 415 492 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 8 045 | 5 992 |
| Produits de l'aliénation des immobilisations corporelles | (185) | (4) |
| <u> </u> | (103) | (4) |
| Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en | - 000 | 5 000 |
| immobilisations | 7 860 | 5 988 |
| Activités de financement | | |
| Paiements de location d'immobilisations corporelles | 1 027 | 959 |
| Augmentation des obligations au titre d'immobilisations corporelles | (140) | |
| | | (193) |
| Encaisse utilisée pour les activités de financement | 887 | 766 |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada | 418 477 | 422 246 |



Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs

La **Chambre des communes** est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, la Chambre a l'autorité de gérer toutes les questions financières et administratives par la voie du Bureau de régie interne.

Le **Bureau de régie interne** est le corps administratif de la Chambre des communes; il surveille la gestion financière et l'administration de cette dernière au nom des députés et des Canadiens. Il est présidé par le Président de la Chambre des communes et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

La greffière de la Chambre des communes est la secrétaire du Bureau de régie interne et, à titre de haut fonctionnaire de l'Administration de la Chambre, relève du Président de la Chambre.

Les **députés** assument les rôles de législateurs et de représentants élus de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupent. À la Chambre, les députés participent aux débats, étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent au sein des comités permanents et des comités spéciaux ou mixtes, car la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Ils font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur parti, et dirigent le travail des bureaux de recherche du parti. Certains députés endossent également d'autres fonctions à titre d'agents supérieurs de la Chambre, tels que le Président, le vice-président, le leader à la Chambre et le whip en chef.

L'Administration de la Chambre fournit aux députés élus au cours d'une législature les services de soutien nécessaires et est en permanence au service de la Chambre à titre d'institution en assumant la continuité d'une législature à l'autre, en permettant l'accès aux archives parlementaires et en veillant à la stabilité de l'infrastructure afin d'appuyer les députés dans le processus démocratique. Elle offre des conseils et du soutien par le biais d'une vaste gamme de services tels que les services procéduraux, législatifs et juridiques, les services de gestion et de technologies de l'information, de gestion des immeubles, de sécurité, de restauration, des finances, des ressources humaines et de santé et sécurité au travail. Le personnel de la Chambre des communes s'efforce de toujours bien soutenir l'institution et les députés dans leurs rôles de législateur et de représentant des 308 circonscriptions à la Chambre, en comité et en caucus. L'Administration de la Chambre comprend six secteurs administratifs qui emploient l'équivalent de 1 846 employés à temps plein et relèvent de la greffière : les Services de la procédure; le Bureau du légiste et conseiller parlementaire; les Services de l'information; les Services de la Cité parlementaire; les Services des finances; et les Services en ressources humaines, planification corporative et communications.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables

(a) Présentation

Les présents États financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

La Chambre des communes est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Chambre des communes ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre des communes est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la Chambre des communes sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada consiste en la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations avec des ministères fédéraux.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Chambre des communes et le moment où elle est débitée du Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Chambre des communes a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(f) Stocks aux fins de revente

Les stocks aux fins de revente sont composés des articles dans les cantines, les cafétérias et la Salle à manger parlementaire. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du premier entré, premier sorti.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(g) Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation sont composés des matières consommables, du matériel et des fournitures de bureau qui serviront ultérieurement et qui ont une valeur minimale de 50 000 \$. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pour les fournitures de bureau et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est de 10 000 \$ ou plus sont comptabilisées selon leur coût d'achat. Les articles similaires de moins de 10 000 \$ sont inscrits à titre de charges dans l'État des résultats et de la situation financière nette. La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

| Catégorie d'actif | Période d'amortissement |
|---|--|
| Matériel informatique et infrastructure | 3 ans |
| Logiciels | 3 à 5 ans |
| Machinerie et équipement | 5 à 10 ans |
| Véhicules | 5 à 7 ans |
| Autre équipement | 5 à 10 ans |
| Améliorations locatives | Le moindre de 10 ans ou la durée du bail |
| Équipement loué | Le moindre de 10 ans ou la durée du bail |

(i) Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances

Les salaires, les avantages sociaux et les indemnités de vacances sont passés en charges lorsque les droits sont acquis en vertu des conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé selon les conditions d'emploi en utilisant les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux indemnités de vacances est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations de la Chambre des communes qui sont normalement financées par les autorisations parlementaires des exercices futurs.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(j) Indemnités de départ des employés

Les employés qui ont droit à des indemnités de départ en vertu de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par les employés est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats des provisions actuarielles des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement du Canada.

(k) Prestations de retraite

Prestations de retraite des employés

Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de la Chambre des communes relativement au régime de pension. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre des communes n'est pas tenue de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du régime.

ii. Prestations de retraite des députés

Les députés admissibles participent à un régime de pension à prestations déterminées en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les comptes de retraite des députés ne figurent pas à l'État de la situation financière de la Chambre des communes puisque le gouvernement du Canada est responsable de ces comptes. Les cotisations de la Chambre des communes à ces comptes sont passées en charges à titre de dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les députés qui ne sont pas admissibles à une pension immédiate ont droit à une indemnité de départ en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions. L'obligation au titre des indemnités de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.

(I) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les Notes aux États financiers.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(m) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits sous-jacents donnant lieu aux revenus surviennent.

(n) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement de la part de ministères fédéraux pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(o) Paiements de transfert

Les paiements de transfert versés aux associations parlementaires et indépendantes internationales sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.

(p) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur au moment où elles ont lieu.

(q) Incertitude liée à la mesure

La préparation des présents États financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation des présents États financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les États financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents, dans l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. Ainsi, les résultats nets du fonctionnement de la Chambre des communes diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

| (en milliers de dollars) | 2014 | 2013 Redressé (note 17) |
|---|----------|--------------------------------------|
| Coût de fonctionnement net | 479 162 | 489 834 |
| Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net de | | |
| fonctionnement, mais sans incidence sur les autorisations : | | |
| Services reçus gratuitement (note 15 (a)) | (77 424) | (77 880) |
| Stocks utilisés | (4 756) | (5 359) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (7 221) | (5 392) |
| Indemnités de départ des employés | 9 050 | 16 749 |
| Remboursement de charges des exercices précédents | 249 | 199 |
| Gain net (perte nette) sur l'aliénation des immobilisations | | |
| corporelles | 136 | (551) |
| Indemnités de vacances et congés compensatoires | (1 311) | (154) |
| Consommation de charges payées d'avance | (1 149) | (1091) |
| Autres | (129) | 181 |
| | (82 555) | (73 298) |
| Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût net de | | |
| fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations : | | |
| Achats d'immobilisations corporelles | 7 905 | 5 799 |
| Achats de stocks | 5 234 | 5 494 |
| Paiement sur le principal d'immobilisations corporelles louées | 1 027 | 959 |
| Augmentation des charges payées d'avance | 3 838 | 1 149 |
| | 18 004 | 13 401 |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | 414 611 | 429 937 |



Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

| (en milliers de dollars) | 2014 | 2013 |
|--|----------|----------|
| Crádit E. Dánancas da fanctionnament | 296 145 | 307 991 |
| Crédit 5 – Dépenses de fonctionnement | | 007 002 |
| Montants législatifs | 136 613 | 142 925 |
| | 432 758 | 450 916 |
| Moins: | | |
| Périmées – Fonctionnement | (18 147) | (20 979) |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | 414 611 | 429 937 |

4. Créditeurs et charges à payer

| (en milliers de dollars) | 2014 | 2013 |
|---|--------|--------|
| Créditeurs – Entités externes | 15 647 | 19 413 |
| Créditeurs – Ministères, organismes et sociétés d'État du | | |
| gouvernement fédéral | 1 203 | 1 977 |
| | 16 850 | 21 390 |
| Charges à payer | 5 240 | 5 199 |
| Total des créditeurs et charges à payer | 22 090 | 26 589 |



Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Obligations au titre des immobilisations corporelles louées

La Chambre des communes a conclu des contrats de location-acquisition pour de l'équipement dont le coût s'élève à 4 863 574 \$ et l'amortissement cumulé à 3 338 904 \$ au 31 mars 2014 (5 071 324 \$ et 2 618 403 \$ respectivement au 31 mars 2013). La Chambre des communes a inscrit une obligation au titre des contrats de location-acquisition de 1 647 867 \$ au 31 mars 2014 (2 535 573 \$ au 31 mars 2013). Les obligations liées aux exercices à venir comprennent les montants suivants :

| (en milliers de dollars) | 2014 |
|--|-------|
| 2015 | 969 |
| 2016 | 759 |
| Total des versements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition | 1 728 |
| Intérêts théoriques (1,3 % à 12,2 %) | (80) |
| Total des obligations au titre des immobilisations corporelles louées | 1 648 |

6. Indemnités de départ des employés

La Chambre des communes verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Voici de l'information sur les indemnités de départ au 31 mars :

| (en milliers de dollars) | 2014 | 2013 |
|--|---------|----------|
| Obligation au titre des indemnités de départ des | | |
| employés – début de l'exercice | 35 528 | 52 277 |
| Charge pour l'exercice | (1 157) | 690 |
| Prestations versées pendant l'exercice | (7 893) | (17 439) |
| Obligation au titre des indemnités de départ des | | |
| employés – fin de l'exercice | 26 478 | 35 528 |

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'obtenir immédiatement un versement de la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi. Le calcul de l'obligation au titre des indemnités de départ en cours tient compte de ces modifications.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Fonds de recherche de la flamme du centenaire

Le Fonds de recherche de la flamme du centenaire a pour objet d'offrir des bourses à des personnes handicapées afin de leur permettre de mener des recherches et de préparer un rapport sur la contribution d'une ou de plusieurs personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes ou aux activités du Parlement. Conformément à l'article 3 de la *Loi sur la bourse de recherches de la flamme du centenaire*, le Fonds de recherche de la flamme du centenaire est crédité de l'argent recueilli près de la flamme du centenaire sur la Colline parlementaire à Ottawa, ainsi que des sommes reçues autrement à titre de dons.

8. Débiteurs

| (en milliers de dollars) | 2014 | 2013 |
|--|-------|-------|
| Débiteurs – Ministères, organismes et sociétés | | |
| d'État du gouvernement fédéral | 4 384 | 5 134 |
| Débiteurs – Entités externes | 521 | 521 |
| | 4 905 | 5 655 |
| Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes | (10) | (10) |
| Total des débiteurs | 4 895 | 5 645 |

9. Avances

| (en milliers de dollars) | 2014 | 2013 |
|--|-------|-------|
| Petite caisse pour les députés | 380 | 297 |
| Avances de déplacement et de frais d'études | 1 091 | 812 |
| Petite caisse et monnaie d'appoint pour les employés | | |
| de la Chambre des communes | 39 | 39 |
| Avances liées aux frais postaux | 19 | 19 |
| Total des avances | 1 529 | 1 167 |



Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Immobilisations corporelles

| (en milliers de dollars) | Coût | | | Amortissement cumulé | | | | Valeur comptable nette | | | |
|---|--|-------------------|-------------|---------------------------------------|-----------------|--|--------------------|---------------------------|-----------------|--------|--------------------------------|
| | 31 mars 2013 Redressé (note 17) | Acquisi- tions | Aliénations | Transferts d'actifs en dévelop. | 31 mars 2014 | 31 mars 2013 Redressé (note 17) | Amortis- sement | Aliénations | 31 mars 2014 | 2014 | 2013 Redressé (note 17) |
| Matériel informatique et infrastructure | 14 225 | 2 983 | (1 649) | - | 15 559 | 9 516 | 4 202 | (1 655) | 12 063 | 3 496 | 4 709 |
| Logiciels | 13 608 | 46 | (86) | 2 102 | 15 670 | 11 183 | 1 064 | (98) | 12 149 | 3 521 | 2 425 |
| Machinerie et équipement | 4 777 | 343 | (495) | - | 4 625 | 4 058 | 217 | (504) | 3 771 | 854 | 719 |
| Véhicules | 1 588 | 58 | (23) | - | 1 623 | 795 | 244 | (23) | 1 016 | 607 | 793 |
| Autre équipement | 3 883 | 141 | (599) | - | 3 425 | 3 098 | 205 | (587) | 2 716 | 709 | 785 |
| Améliorations locatives | 5 400 | 1 070 | 276 | - | 6 746 | 3 314 | 396 | 165 | 3 875 | 2 871 | 2 086 |
| Actifs en développement | 856 | 3 264 | - | (2 102) | 2 018 | - | - | - | - | 2 018 | 856 |
| Total partiel | 44 337 | 7 905 | (2 576) | - | 49 666 | 31 964 | 6 328 | (2 702) | 35 590 | 14 076 | 12 373 |
| Équipement loué | 5 071 | 140 | (491) | - | 4 720 | 2 618 | 893 | (316) | 3 195 | 1 525 | 2 453 |
| Total | 49 408 | 8 045 | (3 067) | - | 54 386 | 34 582 | 7 221 | (3 018) | 38 785 | 15 601 | 14 826 |

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 7 221 382 \$ (5 392 121 \$ en 2012-2013).



Pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles la Chambre des communes sera tenue d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services rendus. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être établie sont les suivantes :

| (en milliers de dollars) | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | exercices ultérieurs | Total |
|--------------------------|------|------|------|------|-------------------------|-------|
| Baux | 111 | 64 | 54 | 14 | - | 243 |

Dans le cours normal des activités, la Chambre des communes assume une obligation contractuelle par la voie des garanties fournies en lien avec les baux de bureau de circonscription des députés. Cette garantie couvre jusqu'à trois mois de frais location si le bail est résilié pour diverses raisons opérationnelles. Selon les frais de location qui peuvent être engagés par la Chambre au 31 mars 2014, l'obligation maximale est estimée à 1 548 906 \$ (1 773 714 \$ au 31 mars 2013).

12. Passif éventuel

En date du 31 mars 2014, la direction n'a aucune connaissance de réclamation réelle ou éventuelle auprès de la Chambre des communes.

13. Chiffres du budget

Les chiffres du budget ont été fournis aux fins de comparaison et ne font pas l'objet d'un audit. En raison des différences entre les autorisations parlementaires et les normes comptables canadiennes pour le secteur public, les chiffres du budget ont été rajustés aux fins de conformité à la méthode de comptabilité utilisée pour les présents États financiers. La note 3 fournit un rapprochement sommaire entre les méthodes d'établissement de rapport.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Prestations de retraite

(a) Prestations de retraite des employés

Les employés de la Chambre des communes participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges de salaires et des avantages sociaux, s'élève à 24 198 430 \$ (24 925 955 \$ en 2012-2013), soit environ 1,6 fois (1,7 fois en 2012-2013) les cotisations des employés pour les membres existants qui devaient contribuer au coût du plan avant le 1^{er} janvier 2013 et 1,5 fois (1,6 fois en 2012-2013) pour les nouveaux membres qui doivent contribuer en date du 1^{er} janvier 2013 ou après.

La responsabilité de la Chambre des communes par rapport au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Prestations de retraite des députés

Les députés participent à un régime de retraite composé de deux comptes distincts : le compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) et les conventions de retraite des parlementaires. Ces deux comptes sont parrainés et administrés par le gouvernement du Canada. À compter de 55 ans, les députés ont droit à une allocation de retraite de base lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires à condition d'avoir versé des cotisations au régime pendant au moins six ans. L'allocation de base est fondée sur l'indemnité de session moyenne pendant les cinq années où l'indemnité a été la plus élevée; le taux d'accumulation est de trois pour cent de ces indemnités moyennes. Les allocations de base sont indexées au taux d'inflation une fois que les prestataires atteignent l'âge de 60 ans.

Les députés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges de salaires et avantages sociaux, s'élève à 22 803 989 \$ (23 665 459 \$ en 2012-2013).



Pour l'exercice terminé le 31 mars

15. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Chambre des communes mène des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes fédéraux. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes :

| (en milliers de dollars) | 2014 | 2013 |
|---|--------|--------|
| Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – | | |
| Installations | 59 926 | 59 257 |
| Secrétariat du Conseil du Trésor – Part de l'employeur des | | |
| primes d'assurance | 17 001 | 18 313 |
| Ressources humaines et Développement des compétences Canada – | | |
| Services administratifs liés au traitement des indemnisations | | |
| des accidentés du travail | 497 | 310 |
| Total des services reçus gratuitement | 77 424 | 77 880 |

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficience et de prestation économique de programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs de sorte qu'un seul ministère ou organisme fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne figurent pas à titre de charge dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes.

(b) Autres opérations entre apparentés

Les charges inscrites ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

| | 2014 | 2013 |
|--|---------|-----------|
| | | Redressé |
| (en milliers de dollars) | | (note 17) |
| Charges – Ministères et organismes du gouvernement fédéral | 141 024 | 144 184 |
| Recouvrements – Ministères et organismes du gouvernement fédéral | 11 493 | 9 623 |



Pour l'exercice terminé le 31 mars

16. Charges par fonction

| (en milliers de dollars) | 2014 | 2013 Redressé (note 17) |
|------------------------------|---------|--------------------------------|
| Députés et agents supérieurs | 246 482 | 248 746 |
| Administration de la Chambre | 248 329 | 257 179 |
| Total des charges | 494 811 | 505 925 |

17. Redressement

(a) Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les harmoniser à la présentation de l'exercice en cours.

(b) Changement d'estimation comptable

Selon les nouveaux renseignements disponibles cette année, la gestion a révisé l'estimation de la vie utile prévue du Portail financier, un logiciel développé à l'interne, la faisant passer du 30 novembre 2022 au 30 novembre 2016. Ce changement est apporté prospectivement; la dépense d'amortissement représente maintenant 302 118 \$ de plus que celle établie pour la vie utile précédente.

(c) Correction d'une erreur liée aux états financiers d'un exercice précédent

Au cours de l'exercice 2013-2014, la Chambre des communes a cerné des immobilisations corporelles produites à l'interne qui auraient dû être inscrites au cours de l'exercice 2012-2013. La correction entraîne une augmentation des immobilisations corporelles en 2012-2013. Les états financiers présentés pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont donc été redressés.



Pour l'exercice terminé le 31 mars

17. Redressement (suite)

(d) Changement de la présentation des résultats de l'exercice précédent

L'incidence du reclassement des résultats de l'exercice précédent et de la correction d'une erreur est résumée pour certains postes dans le tableau suivant.

| (en milliers de dollars) | Présenté antérieurement | Reclasse- ment | Correction d'erreur | Solde redressé |
|---|----------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| État de la situation financière | | | | |
| Immobilisations corporelles | 14 230 | - | 596 | 14 826 |
| État des résultats et de la situation | | | | |
| financière nette | | | | |
| Charges de fonctionnement | | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 330 561 | 7 584 | (509) | 337 636 |
| Transport et communications | 42 431 | 1 520 | - | 43 951 |
| Services professionnels et spéciaux | 14 419 | 3 386 | (111) | 17 694 |
| Locations | 9 587 | 3 432 | - | 13 019 |
| Matériel informatique, matériel de burea | au, | | | |
| mobilier et agencements | 9 167 | 214 | - | 9 381 |
| Services publics, fournitures | | | | |
| et approvisionnements | 8 968 | 42 | - | 9 010 |
| Information | 6 406 | 80 | - | 6 486 |
| Amortissement des immobilisations corp | orelles 5 368 | - | 24 | 5 392 |
| Réparation et entretien | 4 832 | (3 081) | - | 1 751 |
| Autres | 255 | 684 | - | 939 |
| Revenus | | | | |
| Recouvrements de coût | - | 13 861 | - | 13 861 |
| État de la variation de la dette nette | | | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelle | es 5 372 | - | 620 | 5 992 |
| Amortissement des immobilisations corp | | - | (24) | (5 392) |
| État des flux de trésorerie | | | | |
| Amortissement des immobilisations corp | orelles (5 368) | _ | (24) | (5 392) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelle | • | - | 620 | 5 992 |
| · ' | | | | |



Pour l'exercice terminé le 31 mars

17. Redressement (suite)

(d) Changement de la présentation des résultats de l'exercice précédent (suite)

| | Présenté | Reclasse- | Correction | Solde |
|--|----------------|-----------|------------|----------|
| (en milliers de dollars) | antérieurement | ment | d'erreur | redressé |
| Notes aux État financiers | | | | |
| Autorisations parlementaires (note (3a), |) | | | |
| Amortissement des immobilisations | ; | | | |
| corporelles | (5 368) | - | (24) | (5 392) |
| Achats d'immobilisations corporelle | s 5 179 | - | 620 | 5 799 |
| Immobilisations corporelles (note (10)) | | | | |
| Logiciels (coût) | 12 899 | - | 709 | 13 608 |
| Logiciels (amortissement cumulé) | (11 159) | - | (24) | (11 183) |
| Actifs en développement | 945 | - | (89) | 856 |
| Autres opérations entre apparentés (not | te 15 (b)) | | | |
| Charges – Ministères et organismes | | | | |
| du gouvernement fédéral | 134 561 | 9 623 | - | 144 184 |
| Recouvrements – Ministères et orga | anismes | | | |
| du gouvernement fédéral | - | 9 623 | - | 9 623 |
| Charges par fonction (note 16) | | | | |
| Administration de la Chambre | 243 914 | 13 861 | (596) | 257 179 |